

Information sur le traitement des données de la Fondation rurale de prévoyance

(Déclaration de protection des données selon l'art. 19 LPD)

1. Introduction

La présente déclaration de protection des données s'adresse aux assurés et aux éventuels autres bénéficiaires ainsi qu'aux membres du Conseil de la Fondation rurale de prévoyance (ci-après "la Fondation").

La protection de vos données personnelles et de votre sphère privée est de la plus haute importance pour la Fondation. La présente déclaration de protection des données a pour but d'informer toute personne concernée de la façon dont ses données personnelles sont collectées, utilisées, enregistrées et transmises à des tiers.

2. Responsable de traitement

Le responsable du traitement des données personnelles est la

- Fondation rurale de prévoyance
Avenue des Jordils 1
Case postale 1080
1001 Lausanne

3. Traitement des données personnelles

Données personnelles : Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, dans la mesure où elle permet d'identifier cette personne.

Personne concernée : Désigne la personne physique dont les données personnelles font l'objet d'un traitement.

Traitement : Toute manipulation de données personnelles, quels que soient les moyens et procédés utilisés, notamment la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'utilisation, la modification, la communication, l'archivage, l'effacement ou la destruction de données.

Responsable du traitement : personne privée ou organe fédéral qui, seul ou avec d'autres, décide des finalités et des moyens du traitement.

Sous-traitant : personne privée ou organe fédéral qui traite des données personnelles pour le compte du responsable du traitement.

4. But du traitement

En règle générale, nous traitons les données personnelles dans le but de réaliser l'objectif pour lequel elles nous ont été communiquées, en particulier dans le but de réaliser la prévoyance professionnelle.

La Fondation est soumise à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et à ses ordonnances d'exécution. Elle est autorisée à traiter ou à faire traiter les données personnelles, y compris les données personnelles sensibles, dont elle a besoin pour accomplir ses tâches dans le cadre de la mise en œuvre de la prévoyance professionnelle, en particulier :

- traiter le rapport de prévoyance
- calculer et percevoir les cotisations
- évaluer les droits aux prestations, calculer et octroyer les prestations et les coordonner avec celles d'autres assurances sociales
- exercer un droit de recours contre un tiers responsable
- tenir des statistiques
- attribuer ou vérifier le numéro AVS
- se faire rembourser les prestations de risques par une compagnie d'assurance
- administrer la Fondation

5. Catégories de données personnelles

Dans le cadre de la mise en œuvre de la prévoyance professionnelle, la Fondation traite notamment les catégories de données personnelles suivantes :

Catégories de données personnelles	Exemples
Données d'identification	Nom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, coordonnées professionnelles, numéro AVS, numéro personnel, numéro d'assuré
Données personnelles	Date de naissance, état civil, sexe, nationalité
Informations sur les proches/bénéficiaires (par ex. conjoint, partenaire, enfants, bénéficiaires)	Nom, date de naissance, coordonnées, numéro AVS
Informations de nature financière	Salaires/bonus, avoir de prévoyance, montant de la rente, rachats, versements anticipés, poursuites
Informations sur la relation de travail	Taux d'occupation, appartenance à une catégorie de personnel, date d'entrée/de sortie, retraite, congés non payés

Données de santé	Questionnaire de santé, informations sur l'incapacité de travail, l'invalidité, dossier AI
Informations sur la moralité des membres du Conseil de fondation et de la gérance	Extraits du casier judiciaire et du registre des poursuites, informations sur les poursuites ou sanctions administratives et pénales

Vous nous fournissez ces données personnelles, nous les recevons par le biais de votre employeur ou d'autres assurances sociales ou elles résultent de l'activité de la Fondation.

Si vous nous fournissez des données personnelles de tiers (par ex. partenaire, bénéficiaire), vous avez l'obligation d'informer ces tiers de nos activités de traitement des données et, le cas échéant, d'obtenir le consentement correspondant de ces tiers.

6. Accès et destinataire des données personnelles

Les données personnelles sont traitées par la Fondation elle-même ou par des tiers mandatés. La Fondation peut transmettre des données personnelles à des prestataires de services externes, notamment pour les activités suivantes et, le cas échéant, accorder le droit de les transmettre à des sous-traitants :

- gérance de la Fondation
- gestion technique et comptabilité
- traitement du trafic des paiements (banque)
- révision (organe de révision)
- expert en prévoyance professionnelle
- réassurance prestations de risque (compagnie d'assurance)
- courtier
- autorités (par ex. autorité de surveillance des fondations, administrations fiscales, registre du commerce), autres assurances sociales et tribunaux
- représentant légal et conseiller de la Fondation
- évaluation actuarielle des engagements de prévoyance dans le cadre des règles comptables de l'employeur
- services postaux et informatiques

En fonction de la nature et de l'étendue des services, ces tiers peuvent, le cas échéant, être utilisés par la Fondation en tant que sous-traitants.

7. Protection des données

La Fondation est soumise aux dispositions de protection des données de la Loi sur la protection des données et de l'ordonnance d'exécution, ainsi que, dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire, aux dispositions de protection des données et à l'obligation de garder le secret conformément à la LPP.

8. « Profilage » et « Décisions individuelles automatisées »

La Fondation peut, au moyen de procédures automatisées de traitement des données personnelles, évaluer certains aspects d'une personne concernée ("profilage"), notamment pour fournir des informations, des offres et des conseils personnalisés sur les solutions de prévoyance proposées par la Fondation.

Actuellement, la Fondation ne prend pas de décisions reposant exclusivement sur un traitement automatisé de données personnelles et entraînant une conséquence juridique pour la personne concernée ou l'affectant de manière significative ("décisions individuelles automatisées").

9. Communication de données personnelles à l'étranger

La Fondation peut communiquer des données personnelles à l'étranger si l'État concerné garantit une protection adéquate du point de vue du droit suisse de la protection des données, si la protection des données est assurée par d'autres mesures appropriées ou s'il existe d'autres exceptions, par exemple si la personne concernée a expressément consenti à la communication (p. ex. en cas de versement d'une rente à l'étranger).

La Fondation et ses prestataires de services traitent les données personnelles en Suisse et/ou dans des pays de l'Union européenne.

10. Conservation des données personnelles

La Fondation conserve les données personnelles durant la période d'obligation de conservation légale et réglementaire ou aussi longtemps que cela est nécessaire à la réalisation de son objectif, par exemple pour permettre à la Fondation d'établir, de faire valoir ou de se défendre contre une prétention présente ou future ou de faire face à une enquête menée par une autorité en Suisse ou à l'étranger. Ensuite, les données personnelles sont rendues anonymes ou détruites.

11. Droit de la personne concernée

Dans le cadre et la mesure de la réglementation en vigueur, vous disposez des droits suivants :

- Demander des informations pour savoir si des données personnelles sont traitées
- Exiger la remise ou le transfert des données personnelles
- Faire rectifier des données personnelles inexactes
- Exiger en justice qu'un certain traitement de données personnelles soit interdit, qu'une certaine communication de données personnelles à des tiers soit interdite ou que des données personnelles soient effacées ou détruites, faire apposer des mentions de contestation et exiger une communication ou une publication à ce sujet

L'exercice de certains des droits mentionnés dans ce document peut avoir pour conséquence que la Fondation ne dispose plus des données personnelles nécessaires pour fournir d'éventuelles prestations.

12. Contact

Si vous avez des questions ou des préoccupations, vous pouvez nous contacter par mail à frp-lpd@prometerre.ch ou par courrier à

Fondation rurale de prévoyance

Avenue des Jordils 1

Case postale 1080

1001 Lausanne

Si notre réponse ne devait pas vous satisfaire, vous avez la possibilité de vous adresser au Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence ("PFPDT").

13. Modifications

L'évolution de la législation et de nos processus internes nécessite des adaptations occasionnelles de la présente déclaration de confidentialité.

Nous nous réservons donc le droit de procéder à des modifications si nécessaire.

Dernière mise à jour : Janvier 2024